

29 janvier 2003

03.110
ad 02.029**Postulat des groupes radical et libéral-PPN****Pour des services publics à un meilleur coût**

En réponse à la motion Roland Debély 95.127, du 17 mai 1995, "La nouvelle gestion publique (New Public Management)", le parlement a accepté le rapport du gouvernement 99.010 "Nouvelle gestion publique", du 5 février 1999. Nous y lisons dans le chapitre conclusion: "L'expérience que nous conduisons (réd. Projet GESPA) prolonge les diverses démarches qui ont déjà été engagées par l'administration visant à offrir des prestations de qualité, au meilleur coût, adaptées aux missions confiées...".

Le critère "au meilleur coût" ne semble absolument pas atteint puisque sur 19 tâches principales engendrant des charges cantonales et communales, le canton de Neuchâtel dépasse la moyenne suisse à propos de 15 d'entre elles (cf. déclaration du porte-parole du groupe radical J.-B. Wälti, lors de l'examen du budget 2003). De plus, le rapport du Conseil d'Etat 02.029 "Projet GESPA" effleure à peine les aspects financiers et ne semble pas représenter un outil rapidement opérationnel en matière d'analyse comparative, respectivement de maîtrise des coûts.

Nous prions dès lors le Conseil d'Etat d'étudier l'intégration, dans le développement du projet GESPA ou dans un système complémentaire, d'outils pour analyser les différences de coûts liés à des prestations identiques ou similaires à celles proposées à moindre coût par d'autres collectivités publiques. Après avoir identifié les surcoûts (suite aux résultats d'analyse de *benchmarking*, postulat du groupe radical 01.110, du 26 mars 2001, "Evaluation comparative des prestations publiques"), il est nécessaire d'agir sur les causes de celles-ci par des mesures d'organisation, par des processus de traitement différents ou par des dispositions législatives adaptées.

Signataires: R. Debély et M. Surdez.